



M. Maxime LANGLET  
Secrétaire local du SPS-CEA  
C.D de MONTMEDY  
Mail : [maxime.langlet@justice.fr](mailto:maxime.langlet@justice.fr)

Le : 23 décembre 2025

À,

M. le Directeur Interrégional de la DISP de STRASBOURG

Monsieur le Directeur interrégional,

Lors du dernier Comité Social d'Administration (CSA), nous avons été profondément surpris et déçus par plusieurs décisions qui, à nos yeux, remettent en cause le principe d'équité et le bon fonctionnement collectif des équipes.

En premier lieu, nous tenons à exprimer notre incompréhension concernant l'éviction du SPS-CEA, invité à titre d'expert par d'autres organisations syndicales, sous prétexte qu'il ne dispose pas de siège. Une telle décision nuit gravement au dialogue social et à la représentativité pluraliste que ce cadre de concertation devrait garantir.

Par ailleurs, la réorganisation décidée lors de ce même CSA, passant de six équipes à cinq, a été menée sans consultation préalable de l'équipe absente pour cause de congés annuels.

Cette omission entraîne des conséquences importantes : cette équipe, la plus complète et la plus stable en effectif se retrouve aujourd'hui démantelée, créant une série de dysfonctionnements concrets.

Les impacts sont déjà visibles :

- *Une désorganisation du covoitage, désormais impossible à coordonner.*
- *Des congés estivaux familiaux compromis, certains agents se voyant contraints d'attendre des années avant de pouvoir planifier des vacances avec leurs conjointes, soumises aussi à des congés imposés.*
- *Un moral en berne parmi les agents, qui peinent à comprendre le manque de considération dont ils se sentent victimes.*

Ces éléments cumulés nourrissent un profond sentiment d'injustice et risquent de fragiliser la cohésion d'équipe, pourtant essentielle au service public que nous assurons.

Aussi, nous vous demandons de reprogrammer une consultation sur cette réorganisation, dans un cadre réellement équitable, afin que toutes les équipes puissent faire entendre leur voix et que les décisions soient prises dans l'intérêt collectif.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agrérer, Monsieur le Directeur interrégional, l'expression de notre respectueuse considération.

Pour le bureau local ,  
Maxime LANGLET